

# COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN



**NOURRIR LE DIALOGUE SOCIAL, CONSEILLER LES ADHÉRENTS ET AGIR POUR LA POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE COMPTENT PARI MI LES GRANDES MISSIONS DE CETTE COMMISSION. L'ANNÉE 2022 A ÉTÉ MARQUÉE PAR L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS DU VOLET « CLASSIFICATIONS ET RÉMUNÉRATIONS » DE LA BRANCHE ET LA CRÉATION D'UNE MARQUE LABEL DÉDIÉE À LA VALORISATION DU SECTEUR DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS (TPUV).**

L'UTP et les organisations syndicales ont signé un accord de méthode « relatif aux classifications et rémunérations dans la branche du transport public urbain de voyageurs » le 25 mai 2022, lançant l'ouverture des négociations sur ce sujet. Deux décisions unilatérales de l'UTP des 9 juin et 17 novembre 2022 « relatives à l'évolution du salaire minimum et des salaires minima mensuels forfaitisés » ont été adoptées. Par ailleurs, afin de faire face aux difficultés de recrutement dans la branche, l'UTP a créé une marque employeur au niveau sectoriel, « Faites bouger les lignes », et lancé une grande campagne d'attractivité des métiers. L'objectif

est notamment de générer plus de recrutements, de créer des passerelles avec le monde professionnel, de montrer les perspectives professionnelles et voies d'accès par la formation. Aussi, dans le cadre du plan France 2030, l'UTP a obtenu un financement pour la réalisation d'un diagnostic des besoins en compétences et en formation.

#### Refonte du système de classification et des rémunérations

Face aux problématiques liées à l'attractivité, au recrutement et à l'évolution des compétences au sein de la branche du TPUV, les partenaires sociaux ont affirmé leur volonté commune de travailler sur la refonte du système de classification des métiers et des rémunérations.

Ce chantier va constituer un enjeu majeur pour les années 2023 et 2024. Il contribue à dynamiser la branche et les métiers du secteur, et favorise les parcours professionnels et l'employabilité.

#### Formation des salariés : un cadre à renforcer

En 2022, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le développement de l'apprentissage. La participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités a fortement mobilisé les entreprises, toujours avec l'objectif de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche. À ce titre, la

**Les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le développement de l'apprentissage**

branche entend se doter d'une politique de certification ambitieuse afin d'offrir aux entreprises du secteur et à leurs salariés la capacité de travailler avec des certifications adaptées à leurs besoins et d'étudier l'opportunité de passerelles avec d'autres certifications et diplômes afin de faciliter les mobilités. La Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNEFP) du transport urbain a finalisé en juillet 2022 la création du CQP « Conducteur de tramway » et s'engage à lancer en 2023 la création du CQP « Maintenance des véhicules de transport en commun ».

### « SOUTENIR LES RÉSEAUX »

#### Comment la branche envisage-t-elle de répondre aux enjeux liés à l'attractivité des métiers ?

La Commission continuera à soutenir les réseaux sur les sujets d'attractivité via l'initiative lancée en 2022 de la marque label « Faites bouger les lignes », qui se traduira par des actions de promotion et de sensibilisation pour faire connaître les métiers du TPUV. Dans cette perspective, une convention nationale d'engagement et d'actions a été signée avec Pôle Emploi. Dans le cadre du plan France 2030, la Commission suivra la publication en juin 2023 des résultats du diagnostic des besoins en compétences et en formation du secteur pour décliner une politique d'emploi et de formation adaptée aux besoins identifiés. Par ailleurs, en septembre 2023, la branche participera à l'Olympiade des métiers Worldskills France dans le cadre d'une épreuve de démonstration du métier de conducteur de car et bus.

#### Quels seront les autres grands sujets de votre Commission pour l'année 2023 ?

Pour l'année 2023, la Commission poursuivra les travaux sur la refonte du système des classifications et rémunérations. Par ailleurs, elle suivra l'impact de la réforme des retraites sur l'accord du 10 novembre 2017 « relatif à la sécurisation des parcours professionnels dans la branche des transports urbains de voyageurs ». Elle suivra également les principales modifications apportées à la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 dans le cadre de la réforme professionnelle qui sera menée par le gouvernement au premier semestre 2023.



**CAROLINE GONIN**

Présidente de la Commission et directrice des Ressources humaines, groupe Transdev

## LES MEMBRES

#### AGIR TRANSPORT

Élodie Gueneuc  
Béatrice Huynh  
**KEOLIS**  
Clara-Sophie Jakubik  
Jean-Marie Joly  
Guillaume Laconte  
Clément Michel  
(vice-président de la Commission)  
**KEOLIS LYON**  
Alexandre Guyot  
Fabrice Perrin  
**KEOLIS STAR RENNES**  
Gaëlle Kerbellec

#### RATP DEV

Laetitia Besson  
Laurence Cauchois  
Déborah Pasquier  
**RLA**  
Violette Nadotti  
**RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS**  
Florence Levrino  
Nolwenn Philippot  
**RTCR LA ROCHELLE**  
David Cronenberger

#### TCAT TROYES

Myriam Gogdemir  
**TICE**  
Serge Duckat  
**TISSÉO VOYAGEURS**  
Sandrine Colin  
**TRANSDEV**  
Xavier Alberola  
Corinne Elfassy  
Caroline Gonin  
(présidente de la Commission)  
Aurélie Jabeur  
Benoît Juéry

#### TRANSDEV NÎMES MOBILITÉ

Cécile Richet  
**UTP**  
Géraldine Adam  
Mathieu Dufour  
Florence Sautejeau  
Cécilia Vauray